

Société | Pyrénées Atlantiques : le déploiement du très haut débit avance pas à pas



C'était au début du mois de décembre, au Parlement de Navarre, à Pau, Jean-Jacques Lasserre, Président du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques et Marc Lotz, Directeur régional d'Enedis Pyrénées et Landes ont signé une convention de partenariat, afin d'accompagner la mise en œuvre du Plan Très Haut débit du Département. Celui-ci, lancé en début d'année, vise au déploiement de la fibre optique sur 90 % de la population du département d'ici à 5 ans. Dans cette promesse, ENEDIS, se pose en partenaire, en mettant à disposition du Conseil départemental des données numériques géo-référencées des ouvrages du réseau public de distribution d'électricité.

Si le Département a voté son Plan Très haut débit, il s'agit, bien désormais de le mettre en œuvre. Pour ce faire, un syndicat mixte ouvert (SMO) réunissant les différentes collectivités territoriales s'apprête à voir le jour. C'est ce syndicat, au plus près du terrain qui héritera de la délégation de service public concessive. DSP de 25 ans pour laquelle le Département a déjà récemment lancé une consultation auprès des grands opérateurs qui assureront techniquement ce déploiement. Un coût total de travaux estimé à 345 M€, dont 33% à la charge des collectivités du Département.

Le dossier peu à peu, avance. Mais, dans le cadre de cet appel d'offres, le Conseil départemental souhaite, assez logiquement, disposer d'une vision de la cartographie du réseau public d'électricité. D'où la convention signée le 8 décembre dernier, entre les Présidents du Conseil départemental et Enedis. En vertu de cet accord, l'entreprise communiquera au Conseil départemental des données numériques géo-référencées sur fond cadastral à savoir les plans du réseau aérien et souterrain, les caractéristiques des câbles électriques ou encore l'emplacement des postes de distribution publique...

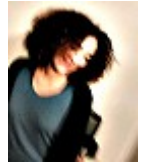
Une possibilité de réduire très fortement les coûts de déploiement

Des informations relativement importantes qui pourront être communiquées aux candidats à la DSP afin qu'ils prennent en compte la possible réutilisation des infrastructures gérées par Enedis (fourreaux, poteaux...) dans leurs estimations financières liées aux déploiements de la fibre. Autant dire une possibilité de réduire très fortement les coûts de déploiement par rapport à la construction d'un nouveau réseau.

A ce titre, le Département s'est engagé dans une démarche en faveur de la recherche, la collecte et l'intégration de

tous les réseaux existants dans l'objectif d'une réutilisation maximale de ceux-ci par le titulaire de la délégation, pendant la construction du réseau à Très Haut Débit.

A noter, en matière de THD, le Département des Pyrénées-Atlantiques ne part pas de zéro. Dès 2003, le Département a créé son propre service public d'infrastructures de télécommunications Iris 64, qui a ainsi créé un réseau de 1 200 km de fibre optique raccordant près de 200 répartiteurs téléphoniques, véritables centres nerveux du très haut débit. 92 % du territoire est ainsi irrigué en très haut débit, soit 504 communes sur les 546 que comptent les Pyrénées-Atlantiques. Il s'agit désormais que la fibre soit partout prolongée jusqu'aux sous-répartiteurs et, ensuite, jusqu'aux habitations. C'est tout l'enjeu du Plan THD.



Solène Méric

Crédit Photo : Enedis
Publié sur aqui.fr le 20/12/2017
[Url de cet article](#)